

Paris, le 21 JAN. 2021

La ministre de la Transition
écologique

La ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations avec les
collectivités territoriale

à

Monsieur le chef du service de
l'Inspection générale de
l'administration

Monsieur le vice-président du
Conseil général de
l'environnement et du
développement durable

Référence : D21000002

Objet : Mission interministérielle relative au rôle du CEREMA en matière d'appui aux collectivités territoriales

De nombreuses collectivités territoriales expriment de manière récurrente un fort besoin de soutien en ingénierie dans l'exercice de leurs compétences. Le Gouvernement déploie des moyens importants, au travers notamment de la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), pour y répondre.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), créé en 2014, est l'un des opérateurs de l'Etat qui a vocation à apporter son soutien en matière d'expertise à l'Etat, mais aussi, de façon croissante, aux collectivités.

Depuis sa création, cet établissement public a connu une diminution de sa subvention pour charges de service public ainsi qu'une réduction importante de ses effectifs qui l'a conduit à réviser à la baisse une partie des missions qu'il effectue pour le compte de l'Etat. Dans ce contexte, l'établissement cherche à développer son activité pour accroître et diversifier ses sources de financement.

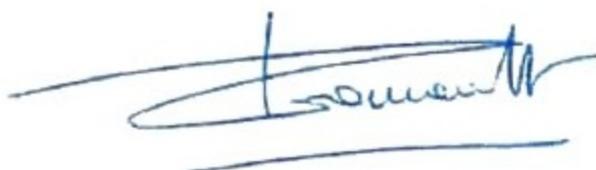
Le CGEDD a déjà dans un passé récent eu l'occasion de se pencher sur le modèle économique du CEREMA (audit stratégique du CEREMA en 2016) et son rapport aux collectivités locales (évaluation des stratégies d'intervention du CEREMA en vue d'accroître son appui aux collectivités territoriales en 2018). Néanmoins, compte tenu notamment des évolutions rappelées en début de lettre, nous souhaitons qu'une mission d'inspection interministérielle établisse un diagnostic circonstancié de la situation du CEREMA en matière d'appui tant aux collectivités locales qu'aux services de l'Etat, et analyse l'ensemble des scénarios d'évolution envisageables dans ce domaine. Il s'agira notamment d'objectiver et de documenter :

- Le type de collectivités auxquelles le CEREMA aurait vocation à apporter son appui en priorité, en distinguant notamment les échelons territoriaux, le type de territoires, la taille, et les enjeux territoriaux ;
- Les besoins des collectivités en matière d'expertise auxquels le CEREMA pourrait répondre dans les années à venir, en distinguant les différentes strates de collectivités ;
- Les freins et difficultés à lever pour faciliter le recours aux prestations du CEREMA, notamment en matière de financement, d'adéquation entre l'offre et la demande, ou de procédures, en distinguant selon les types d'expertise et de collectivités ;
- Les recettes que le CEREMA peut réellement escompter de cette activité compte tenu des moyens financiers des collectivités, de leurs capacités propres d'ingénierie, et des dispositifs d'appui existants sur les territoires. Un bilan des demandes adressées au CEREMA par les collectivités sera notamment effectué ;
- L'articulation entre les prestations du CEREMA, les dispositifs d'appui existants, et les prestations privées ; ainsi que l'articulation avec l'offre de services de l'ANCT ;
- L'identification des besoins prioritaires de l'Etat et leurs modalités de financement actuelles et futures ;
- Les différents scénarios d'évolution du CEREMA de nature à accroître son activité au bénéfice des collectivités et à consolider sa situation financière, et leurs éventuelles conséquences sur son activité au bénéfice des services de l'Etat.

Le rapport de la mission est attendu dans un délai de quatre mois à compter de la signature de la présente lettre de mission. Un point intermédiaire sera organisé avec nos cabinets d'ici début mars



Barbara POMPILI



Jacqueline GOURAULT